

**Les Maîtres de Loge parisiens
au XVIII^e siècle :
éléments de biographie
LACORNE,
MAÎTRE DE LA LOGE « LA TRINITÉ » (I)**

par Thierry Boudignon

Chargé « de tous les péchés d'Hiram », selon une curieuse formule de Gustave Bord, Lacorne est un franc-maçon aussi célèbre que méconnu. Presque 250 ans après sa mort, bien que de nombreux auteurs l'évoquent dans leurs écrits, le rôle et la place réels qu'il a joués dans une institution ayant pour vocation de délivrer la Lumière, sont restés pour le moins obscurs et, malgré les travaux éclairants d'Alain Le Bihan, il demeure un homme dont, aujourd'hui encore, « on ne sait que peu de choses »¹. Maître de Loge, substitut particulier de Son Altesse Sérénissime Louis de Bourbon, comte de Clermont, prince du sang, Grand Maître de la Franc-Maçonnerie française, l'histoire lui a légué une réputation aussi mauvaise qu'incontrôlée. On l'a principalement accusé d'avoir une moralité plus que douteuse ce qui n'est pas anodin dans cette « école de vertu et de sagesse » qu'est la franc-maçonnerie, mais surtout on lui reproche d'être à l'origine du premier de tous les schismes qu'a connus l'Ordre en France. Aussi, avant de proposer quelques éléments inédits de biographie, convient-il de porter un regard attentif aux travaux antérieurs qui ont parlé de lui.

Nous commencerons l'inventaire de quelques-uns de ces historiens par Claude Antoine Thory (1757-1827). Il écrit en 1812, soit cinquante ans après la disparition de Lacorne, que

« M. Baure [substitut du comte de Clermont], au lieu de s'occuper des affaires de l'Ordre, cessa d'assembler la Grande Loge ; il fut ainsi la cause de sa décadence. [...]. [C'est alors que] le nommé La Corne, maître à danser, ayant eu l'occasion de se rendre agréable au Comte de Clermont, en l'aidant dans quelques réunions secrètes, destinées à initier des femmes, en obtint le titre de son substitut particulier. Cette faiblesse coupable du grand-maître déplut avec raison aux anciens membres de la Grande Loge. Ils firent de respectueuses représentations sur l'inconvenance d'un pareil choix, elles ne furent pas écoutées. De son côté La Corne s'empressa de se mettre en possession de sa nouvelle dignité, et de réunir [une] multitude de maîtres de Loge [...]. Il tint une assemblée qui fut suivie de plusieurs autres, dans lesquelles il réorganisa

1. Article de Charles Porset in *Encyclopédie de la maçonnerie*, Le livre de Poche, 2000.

la Grande Loge. Il y admit un grand nombre de Maçons de tout état et de toute profession, et se choisit des officiers suivant son caprice.

Les anciens Maçons, qui avaient refusé pour la plupart de reconnaître le nouveau substitut, ne voulurent point participer à ses opérations. Les hommes sans talent qu'il avait placés dans la Grande Loge déplaisaient au plus grand nombre. On la vit bientôt se diviser en deux partis fort soigneux de se déchirer entre eux [...]; des démarches furent faites auprès du comte de Clermont, qui destitua La Corne, et investit M. Chaillou (sic) de Jonville du gouvernement de l'Ordre, avec le titre de son substitut général »².

Pendant longtemps, ces lignes de Thory, inspirées d'une manière toute personnelle du *Mémoire Justificatif du V.F. De La Chaussée* – dont nous reparlerons –, feront autorité et seront souvent reprises. D'ailleurs, trois ans plus tard, en 1815, Thory lui-même récidive.

Pour l'année 1761, il écrit que :

« le comte de Clermont, Grand-Maître des Loges du royaume, avait abandonné la direction de la Franche-Maçonnerie à des substituts particuliers. Il choisit pour le représenter le nommé Lacorne, maître à danser : la Grande-Loge refuse de reconnaître ce substitut et de s'assembler sous sa présidence. Celui-ci forme une seconde Grande-Loge et la compose d'hommes du bas étage. »

Et pour l'année 1762, il ajoute que :

« le comte de Clermont, sur les représentations qui lui sont faites, révoque Lacorne et nomme en sa place M. Chaillou de Jonville pour son substitut général. »

Enfin, dans l'index des noms, il présente

« Lacorne, maître à danser, Député sous la Grande-Maîtrise du comte de Clermont. Il contribua à renverser la Grande-Loge, et favorisa l'usurpation du Grand-Orient de France »,³

ce qui est une façon particulière d'écrire l'histoire.

En 1829, Jean-Claude Bésuchet, que nous citons d'après l'ouvrage de Daruty affirmait que :

« M. Baure, banquier, [est] plus coupable que le prince du sang [...]. Il se dispense d'assembler la Grande Loge. Sur les représentations qui lui sont faites, le comte de Clermont se disposait à donner à M. Baure un successeur plus digne de sa confiance lorsque le maître de danse La Corne, complaisant agent des affaires secrètes du prince, parvint à lui arracher un titre qui, sous la dénomination de Substitut particulier du Grand-Maître, le rendit maître absolu de l'administration maçonnique. »⁴

En 1844, F. T. B. Clavel n'hésite pas à écrire, dans un chapitre intitulé « Schismes » que :

2. *Histoire de la fondation du Grand Orient*, pp.19 à 21, publié à Paris, réédité en 1992.
3. *Acta Latomorum*, pp. 78-79 (Tome I) et 341 (Tome II), réédité.
4. *Précis historique de l'ordre de la Franc-maçonnerie, depuis son introduction en France jusqu'en 1829...* in Daruty, cf. infra, p. 101.

« le frère Baure, substitut du grand-maître, le comte de Clermont, ayant négligé de remplir les devoirs de sa charge [...], la Grande Loge [...], en 1761, sollicita le grand-maître de choisir un autre substitut [...] Il désigna en cette qualité un certain Lacorne, maître de danse, et le pourvoyeur de ses amours clandestins (sic). L'inconvenance d'un pareil choix motiva, de la part de la G.L., de respectueuses représentations qui ne furent point écoutées. Lacorne s'empessa de prendre possession de sa dignité. Il convoqua plusieurs assemblées, auxquelles presque tous les membres de la G.L. s'abstinrent d'assister. Humilié et irrité de cette désertion, il alla recruter dans les cabarets cette foule de maîtres de loges qui faisaient trafic des initiations, et s'étaient soustraits jusqu'alors à l'autorité et au contrôle de la G.L. Il choisit parmi eux des officiers à sa dévotion, et fit subir une réorganisation complète au corps de la maçonnerie française. Les membres qui s'étaient retirés tinrent des assemblées séparées, protestèrent contre les actes de la faction Lacorne, et lancèrent des excommunications.

Cependant, l'année suivante, sur les remontrances qui lui furent adressées, le comte de Clermont consentit à révoquer Lacorne, et il prit pour nouveau substitut le frère Chaillou de Jonville. »⁵

En 1853, Jean-Marie Ragon de Bettignies (1781-1866) en rajouta un peu :

Le « G. M. se disposait à donner au financier inhabile [c'est-à-dire Baur] un successeur plus digne, lorsqu'un complaisant agent des affaires secrètes du prince, le maître à danser Lacorne, parvint à arracher au chef insouciant un titre qui, sous la dénomination de substitut particulier du G.-M., rendait cet intrigant maître absolu de toute l'administration maçonnique. Cette nomination dérisoire excite autant d'indignation que de douleur. Le marchand de flics-flacs⁶ bravant tous les murmures, s'empare des rôles de l'administration, peuple la G.L. de ses créatures, et avec leur appui, cet indigne chef de l'association devient puissant.

Tous les hommes de bonne compagnie, de moeurs honnêtes, donnent leur démission ou cessent de prendre part aux travaux [...] »⁷.

En 1864, E.M. Rebold reprit en grande partie ce qui avait été publié avant lui.

Lacorne, écrit-il, est

« moins digne encore [que le banquier Baur...] Il se fit initier aux plus hauts degrés du rite dit de Perfection [après avoir obtenu la charge de substitut particulier. Irrité des réactions défavorables de la Grande Loge à son encontre] il réunit [...] une multitude de maîtres de loges, qui faisaient trafic des initiations, et qu'il recruta dans les cabarets, pour réorganiser la G. .: Loge. Il choisit ses officiers suivant son caprice : c'était des hommes sans talent, qui déplaisaient au plus grand nombre des membres dont était composée la G. .: Loge, [si bien que] le comte de Clermont révoqua Lacorne. [Et] de cet état de choses, il

5. *Histoire Pittoresque de la Franc-Maçonnerie*, pp. 227 et 228, publié à Paris, réédité.

6. Il s'agit d'une figure chorégraphique.

7. *Orthodoxie maçonnique*, p. 45, publié à Paris, réédité en 1972.

advint que la G . : Loge se scinda en deux parties, qui ne firent que se déchirer mutuellement »

Plus loin il précise que les partisans de Lacorne étaient

« des artisans sans éducation ou [...] des hommes mal famés [tandis que ses adversaires] étaient des personnages appartenant soit à la noblesse, soit au barreau, soit à la classe la plus distinguée de la bourgeoisie ». ⁸

Cent ans après sa mort, Lacorne, à la suite de Thory, était donc couramment vilipendé lorsqu'on abordait cette période de l'histoire de la maçonnerie française, chaque auteur noircissant le tableau dressé par son prédécesseur. C'est ainsi que Lacorne simple « maître à danser » devient rapidement un « complaisant agent des affaires secrètes du prince » puis le « pourvoyeur de [ses] amours clandestines » et un « intrigant [...] marchand de flics-flacs » qui s'entoure d'abord de « Maçons de tout état et de toute profession » puis « d'hommes du bas étage », de « maîtres de loges qui faisaient trafic des initiations » et enfin de « créatures » recrutées dans les cabarets.

*
* *

Pourtant, la coupe étant sans doute pleine, le commencement d'un long chemin vers une meilleure connaissance du personnage était tout proche puisque dès l'année suivante, en 1865, A.G. Jouaust (1825-1889), critique comme doit l'être un véritable historien, écrit qu'

« il n'est pas vrai que le comte de Clermont eût abandonné les travaux maçonniques aussi complètement qu'on l'a répété d'après Thory et le *Mémoire justificatif*, puisque De Lachaussée lui-même raconte que, pendant ces désordres, un Frère Lacorne, *Maître à danser, homme d'un caractère aimable, eut l'avantage d'aider le comte de Clermont dans quelques travaux de réception*. Puis il ajoute que le Frère Lacorne, s'étant fait donner le titre de Substitut particulier, réunit cette multitude de Maîtres de Loge, à laquelle il présida [...] »

En note, il précise que

« Le *Mémoire justificatif*, bien que très hostile à Lacorne, n'insinue même pas que ce fût un malhonnête homme ; nous ne savons sur quelles preuves on lui a donné l'épithète infamante de pourvoyeur des amours clandestines du comte de Clermont. Thory parle comme De Lachaussée de réceptions faites par Lacorne, mais il dit que ce fut dans des loges d'adoption, c'est-à-dire des réunions maçonniques des deux sexes, fort à la mode dix ans plus tard ».

Et plus loin

« il ne faut pas confondre comme l'a fait le frère Rebold, dans sa remarquable *Histoire des trois Grandes Loges de France*, le *Substitut général* avec le *Substitut particulier*, ni répéter avec lui et les autres auteurs qui ont copié Thory, que le Frère Lacorne fut remplacé en 1762

8. *Histoire des Trois Grandes Loges de Francs-Maçons en France*, pp. 48-50, publié à Paris, réédité.

par le Frère Chaillon de Jonville. [D'ailleurs] dans cette Grande Loge [...] on peut douter que l'influence du Frère Lacorne ait été aussi pernicieuse qu'on le prétend, parce qu'elle fut de trop courte durée (de 1761 à 1762) ». ⁹

Jouaust rectifiait donc sensiblement l'image de Lacorne en montrant que sa prétendue malhonnêteté était loin d'être prouvée et, distinguant clairement les titres de substitut général et de substitut particulier, déduisait qu'il n'avait pas été remplacé par Chaillon de Jonville et par conséquent probablement pas révoqué par le comte de Clermont.

Mais malgré cette première mise au point, Jean Émile Daruty¹⁰, ne fit que reprendre les textes de Bésuchet, Clavel, Ragon et Rebold avec tous les noms d'oiseaux que l'on a dits.

Cependant, en 1899, René Philipon, sous le pseudonyme de « un chevalier de la Rose-Croissante » publiait une *Nouvelle notice historique sur le Martinésisme et le Martinisme* et exprimait un avis beaucoup plus favorable.

« Le frère Lacorne, substitut particulier du comte de Clermont et prince maçon, était membre [du] Chapitre [des *Empereurs d'Orient et d'Occident*]; ce qui nous amène à défendre ce frère [...] dont on a dit si injustement tant de mal.

On n'a pas épargné les sarcasmes à ce *maître à danser* [...], sans réfléchir qu'en Maçonnerie un *maître à danser* est sur le même niveau qu'un *premier baron chrétien*. Sur les documents de l'époque nous voyons figurer les noms les plus honorables près de celui du frère Lacorne; ce sont ceux de Chaillon de Jonville, substitut général de l'ordre, du prince de Rohan, de Brest de Lachaussée et du comte de Choiseul; et, si nous nous en rapportons aux écrits mêmes de ses adversaires, nous voyons que c'était un homme d'un caractère aimable qui eut l'avantage d'aider le comte de Clermont dans quelques travaux de réception. Le *mémoire justificatif*, bien que très hostile à Lacorne, n'insinue même pas que ce fut un malhonnête homme et nous ne savons sur quelles preuves on lui a depuis donné l'épithète infamante de pourvoyeur des amours clandestines du comte de Clermont. Il est probable qu'à ce sujet, comme à d'autres, les auteurs ont plus sacrifié à l'esprit de vérité, puisque Rebold lui-même a écrit que le comte de Clermont révoqua Lacorne et nomma à sa place le frère Chaillon de Jonville [...] pour son substitut général, alors qu'il est avéré que Lacorne ne fut jamais substitut général et que Chaillon de Jonville ne fut jamais substitut particulier. [...]

Il suffit de lire les procès-verbaux de l'époque pour voir qu'il ne fut jamais question "d'hommes assez mal famés" que Lacorne serait allé recruter dans les cabarets. Les partisans de Lacorne étaient au contraire de "forts honnêtes hommes" dont les pièces officielles constatent l'honnêteté civile et maçonnique ».

9. *Histoire du Grand Orient de France*, pp. 92 à 94, réédité.

10. *Recherches sur le rite écossais ancien accepté*, p. 101, publié en 1879, réédité en 1988.

Et René Philipon ajoute en note :

« Voy. Brest de Lachaussée. Mémoire Justificatif; ainsi que le registre original des travaux de la Grande Loge de France.

Il est très regrettable qu'en parlant des "moeurs déplorables de Lacorne et des individus de son espèce", M. Papus se soit contenté de copier Clavel ou Rebold, sans chercher à s'éclairer davantage. »¹¹

Certes, mais lui-même ne copiait-il pas des auteurs sans les citer ?

En 1908, Gustave Bord (1852-1917) fut le premier, croyons-nous, à tenter de replacer Lacorne dans son contexte social et professionnel. Il rappelle que

« Baur fut remplacé par un nouveau substitut qui ne valait certes pas mieux que lui [...]. Ce second personnage est aussi énigmatique que le premier. Il s'agit du danseur Lacorne. Qui était Lacorne ?

En 1745, il y avait à Paris, sous les ordres du comte de Brionne, grand écuyer de France, trois académies pour l'éducation des jeunes gentilshommes. Le prix d'entrée à ces académies était assez élevé, et l'on enseignait aux élèves les mathématiques, les armes, la danse, l'exercice militaire et l'équitation.

Ces trois académies étaient tenues par Dugard, rue de l'Université; Jouan, rue des Cornettes, vis-à-vis le portail Saint-Sulpice; Croissy, au manège des Tuileries.

C'est chez Dugard que Lacorne battait ses entrechats. Il figure sur le tableau de cette école de 1753 au plus tard à 1763 au moins. Pendant toute cette période, il habitait rue de Sèvres, près des filles Saint-Thomas.

Je ne serais pas étonné que Lacorne, étant donné sa profession, n'ait été recommandé aux bontés du comte de Clermont par Melle Le Duc, dont il fut peut-être le professeur de danse. Lacorne était voisin du père de la marquise de Tourvoye, qui habitait le Luxembourg en qualité de concierge. Décidément Lacorne, vénérable maître de la loge de la Trinité, valait bien Chapelot¹², Leroy et Baur, et je ne sais pourquoi les historiens maçonniques l'ont chargé de tous les péchés d'Hiram !

Pour porter sur lui ce verdict indulgent, je dois passer, à la vérité, sous silence, l'accusation faite contre Lacorne par ses adversaires, souvent plus féroces que de raison, d'avoir rempli avec zèle auprès du comte de Clermont les fonctions que Lebel¹³ remplissait auprès de Louis XV.

Dans le doute il vaut mieux être indulgent. »¹⁴

Ce premier essai de prise en compte du contexte historique – sans doute non dénué d'arrière-pensées – ne fut pas suivi par Albert Lantoin. Citant Bésuchet, il rappelle que

« le maître à danser La Corne [...] Vénérable de la loge *La Trinité*, [...] ne fut vraisemblablement nommé à cet emploi de *Substitut particulier du Grand Maître*, [...] qu'en 1761. [...] Désigné pour [...] remplacer [Baur, il] ne paraît pas avoir eu le prestige nécessaire pour imposer son autorité. »

11. Bibliothèque Rosicrucienne, deuxième série, n° 5. Franz Von Baader, *Les enseignements secrets de Martinès de Pasqually* précédés d'une notice sur le Martinézisme & le Martinisme, Paris, bibliothèque Chacornac, 1900, pp. XIV à XVI.

12. Celui-ci était marchand de vins.

13. Dominique Guillaume Le Bel était premier valet de chambre du roi.

14. *La franc-maçonnerie en France des origines à 1815*, pp. 178 à 180, réédité.

Lantoine rappelle ensuite les affirmations de Thory et de Clavel et donne l'opinion d'un certain "Théveneau de Morande, gazetier d'une humeur crapuleuse" qui jugeait Lacorne ainsi :

« il était effectivement très difficile de rencontrer autant d'ineptie, jointe à la débauche la plus effrénée. Quoiqu'il en soit, cette nomination [...] va être le point de départ d'un schisme considérable dans la maçonnerie française [- il cite Rebold et Clavel - au point que] le comte de Clermont [...] le révoque et donne la place au frère Chaillon de Jonville ».

Mais, considérant le travail de Daruty, Lantoine trouve que :

« tout cela manque de clarté [puisqu' Jouaust écrivait que Chaillon de Jonville et Lacorne] opéraient en même temps, [le premier] comme *substitut général* [et] La Corne comme *substitut particulier* [...]. »¹⁵

En 1929, Gaston Martin se plaça résolument dans une perspective sociale.

« A côté du substitut général Baure, le comte de Clermont a nommé à une date, qui ne peut pas être postérieure à 1758, un substitut particulier, le Maître de la Loge de la Trinité : le frère Lacorne. C'est un maître de danse dont le choix soulève bien des rumeurs. Pour lui, plus encore que pour Baure, les précisions manquent. Sa mauvaise réputation ne nous est parvenue qu'à travers les attaques de ses adversaires. »

Gaston Martin cite alors Ragon et estime que si ce « réquisitoire est pittoresque, il n'est peut-être pas tout à fait juste ».

Selon lui, les troubles de cette période témoignent surtout d'un problème sociologique à l'intérieur de la Grande Loge. Il pense, en effet que deux clans apparaissent alors au grand jour. Ce serait, d'un côté, les « petites gens » et, de l'autre, les nobles. Et le conflit vient surtout du fait que ce sont les « petites gens », c'est-à-dire les bourgeois, bref les « Lacornards », qui dirigent à ce moment-là l'association.

« Il est permis de se demander si la grande lutte qui s'engage alors n'est pas un épisode de l'opposition entre la bourgeoisie et l'aristocratie pour l'administration de cette puissance nouvelle : la maçonnerie? [Toujours est-il que] le prince de Clermont [...] remplace Lacorne et nomme Chaillon, de Jonville, substitut général. »¹⁶

Il faudra attendre 1938, comme l'a noté Alain Le Bihan, et le travail d'Alice Joly, *Un mystique Lyonnais et les secrets de la franc-maçonnerie*¹⁷, pour apprendre, presque deux cents ans après sa mort, que Lacorne était décédé au plus tard au printemps 1762 ce qui confirmait implicitement les déductions de Jouaust et mettait un terme définitif à l'affirmation selon laquelle, il aurait été révoqué par le comte de Clermont et remplacé par Chaillon de Jonville.

15. *Histoire de la franc-Maçonnerie Française*, pp. 64 à 68. Publié en 1925, réédité chez Slatkine en 1981.

16. *Manuel d'histoire de la franc-maçonnerie française*, pp. 44 et 45.

17. p. 17, publié à Mâcon, réédité.

En 1949, Henri-Félix Marcy dans son *Essai sur l'origine de la franc-maçonnerie et l'histoire du Grand Orient de France* (Tome I) insistait surtout sur les inconnues qui entourent le personnage et son action :

« Vers 1758, je n'ai pu trouver pour quelles raisons, le comte de Clermont nomme à côté de Baur comme substitut particulier du Grand Maître, le Maître de la Loge de la « Trinité », Lacorne. [...] »

Lacorne est [...] maître de danse [...]. Au XVIII^e siècle, la profession n'était pas si décriée et il l'exerce dans une des trois académies de Paris fondées pour l'éducation des jeunes gentilshommes et placées sous la surveillance du Grand Ecuyer de France. Lacorne appartenait à l'académie dirigée par Dugard, rue de l'Université. Gustave Bord parle de lui avec une indulgence féroce qui n'oublie aucune information calomnieuse et en dehors des attaques de ses adversaires, nous ne savons rien de précis sur le personnage. Evidemment [...] il fait partie des « petites gens », mais [...] si le substitut particulier du Grand Maître a eu des adversaires, voire d'irréductibles ennemis, il eut aussi des partisans ; mais de nombreuses Loges se refusent à admettre l'autorité de ceux qu'ils appellent les « Lacornards », la Grande Loge se divise en deux groupes [...] ».

Quatre ans plus tard, en 1953, Roger Priouret publiait un livre alerte qui ouvrait une autre perspective : le conflit des années 1760-1762, dépassant la simple personne de Lacorne, pourrait être l'illustration des rapports difficiles, complexes et tendus entre la Grande Loge (gérant les trois premiers grades) et les organismes de hauts grades. Il écrit :

« Lacorne [...] succède [à Baur. C'est un] maître de danse dans l'une des trois académies parisiennes que fréquentent les meilleurs gentilshommes. Il n'a même pas, comme Baur, pignon et comptoir sur rue, et se trouve également désarmé devant la prolifération de grades, de loges, de rites hétérodoxes. Veut-il même la réprimer ? Il en tire profit, dit-on, fait commerce des constitutions de loges qu'il autorise au nom du Grand Maître. On l'accuse même de fournir, contre argent, des jeunes filles pour les nuits du comte... A peu près au moment de sa nomination comme substitut (1756) la loge Saint-Jean-de-Jérusalem devient "le Conseil des Empereurs d'Orient et d'Occident" avec des statuts et une hiérarchie particulière. Que fait Lacorne ? Il devient Empereur ! [...] »

Bientôt l'autorité de Lacorne est discutée, même à l'intérieur de la Grande Loge. Une opposition se forme contre lui qu'il ne surmonte que par l'adjonction de nouveaux membres dont la qualité est contestée. Il meurt en 1762 [...]. Remplacé par Chaillon de Jonville, il laisse derrière lui un parti que les historiens maçons traiteront comme des gens pendables et qui ne sont peut-être que les défenseurs obstinés des hauts grades. »¹⁸

Alain Le Bihan est l'historien contemporain qui a poussé le plus loin et le plus scientifiquement les recherches sur Lacorne en rassemblant, notamment par le dépouillement du fonds maçonnique de la

18. *La Franc-Maçonnerie sous les lys*. Réédité en 10/18, pp. 74 et 75.

Bibliothèque nationale, les trop rares informations sur son compte. C'est ainsi qu'il a pu le suivre sur une période de huit années de 1754 à 1762 – nous reprendrons son travail – et fait le point suivant :

« On peut rejeter comme inexactes la succession de Lacorne au banquier Baur, comme substitut du G. M., sans d'autres intermédiaires entre Baur et Lacorne – ne serait-ce que le chirurgien Ledran –, et la date de 1761 avancée comme étant la date du choix de Lacorne [...].

Également inexactes ces assertions de Thory : "La Grande Loge refusa de reconnaître ce substitut et de s'assembler sous sa présidence. Celui-ci forme une seconde Grande Loge et la compose d'hommes de bas étage". Socialement et individuellement les maîtres qui suivirent Lacorne firent autant et plus d'honneur à l'ordre que ceux qui se groupèrent derrière son rival de 1760, le frère Peny.

Inexactes, enfin la révocation de Lacorne [...], en 1762, et la nomination à sa place de Chaillon de Jonville [...]. »

Voilà qui est clair. Cependant, très honnêtement, il achève son article par ces mots :

« Reconnaissons en savoir trop peu pour réhabiliter l'homme [...], mais aussi en savoir assez pour ne plus suivre aveuglément l'histoire traditionnelle »¹⁹,

ce qu'il confirmera dans un autre article publié dans le *Dictionnaire de la franc-maçonnerie*²⁰, en constatant qu'il existe encore « autant d'imprécisions sur un personnage passionnément discuté ».

Plus tard, en 1993, Claude Guérillot²¹ consacra quelques pages à Lacorne en s'appuyant principalement sur Alain Le Bihan et en citant la plupart des historiens ci-dessus. Dans la question relative au prénom de Lacorne, question mineure certes mais qui montre l'étendue de notre ignorance – « Jacques ou Antoine » s'interrogeait A. Le Bihan – C. Guérillot choisit Jacques.

Enfin, Pierre Chevallier²², confirme qu'« on n'est pas beaucoup mieux renseigné sur Lacorne » que sur Baur. Il rappelle les travaux antérieurs, Bord et Thory, et, bien qu'il tienne compte des avancées de Alain Le Bihan, il reste sévère puisqu'il estime, dans l'introduction au *Précis historique de la Maçonnerie française*, publié en 1995, que ce fut un « bonheur, pour l'Ordre, [que] sa carrière se termine au printemps de 1762 [...] ».

Et, tout récemment parue, voici une *Histoire des francs-maçons en France*²³ publiée sous la direction de Daniel Ligou qui consacre quelques lignes à notre personnage :

« Maître de danse, et devenu vers 1754 Maître de Loge à Paris, Antoine Lacorne se retrouva « substitut particulier » du Grand Maître, pour l'avoir secondé en quelques réceptions. « Homme d'une société

19. *Francs-maçons et ateliers parisiens de la Grande Loge de France au XVIIIe siècle*, Paris, 1973, p. 268.

20. Publié sous la direction de Daniel Ligou, 3e édition, 1991.

21. *La genèse du rite écossais ancien & accepté*, pp. 77 à 80.

22. *Histoire de la Franc-Maçonnerie française*, Tome I, p. 126. Paru en 1974.

23. Éditions Privat, 2000, pp. 77-79.

aimable », en écrira Brest de la Chaussée et qui, selon le même, s'octroya le titre appelé à l'immortaliser. Simple Maître de la Sainte-Trinité en 1757 [...] il signait les diplômes, à partir de 1758, du triple titre de « Maître de Loge, Écossais, substitut du Grand Maître ». Comme son auguste Maître, Lacorne peut n'avoir péché que par excès de complaisance, jaloux qu'il était à coup sûr par des Maîtres plus anciens dans l'Ordre [...]. Lacorne était de trop modeste condition pour en imposer à ses pairs ; il laissa aux partisans de Pény le bénéfice, et les inconvénients, de se constituer en Grande Loge rivale et de se donner de nouveaux statuts en mai 1760.

La Grande Loge vécut son premier schisme [...].

Dans le cours de 1761, Clermont désigna un substitut général Auguste-Jean-François Chaillon de Jonville. [...]

En avril 1762, ayant appris le décès du Maître Lacorne [la Grande Loge de Pény] fit taire ses ressentiments [...] mais le schisme se prolongea jusqu'à la fin de l'année 1762. »

Ainsi, depuis Jouaust et au terme de ce rapide panorama, on sait que l'immoralité de Lacorne est surtout le fruit de la calomnie – si bien illustrée à l'époque par Rossini –, que son statut social pour être modeste n'était pas forcément « infamant », qu'il ne fut pas le successeur de Baur, qu'il ne fut pas remplacé par Chaillon de Jonville et qu'il mourut au début du printemps de 1762. Quant au schisme de 1760, il ne se réduit pas à l'incapacité ou la soif de pouvoir de Lacorne mais pourrait s'expliquer par un conflit de nature sociologique doublé d'un problème de relations difficiles entre organismes qui cherchent à contrôler la maçonnerie française.

(à suivre)